

# Une enquête publique pour l'avenir du Pays Lauragais

**L**e Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Lauragais a engagé en début d'année une phase de consultation officielle auprès de chaque collectivité membre et des partenaires associés à la démarche de révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot). Plus d'une cinquantaine d'avis a été reçue. Maintenant c'est aux habitants des 166 communes concernées par le Scot du Pays Lauragais de venir s'exprimer sur le projet dans le cadre d'une enquête publique qui se déroule du 1<sup>er</sup> juin au 12 juillet. Pendant la durée de l'enquête publique, chacun pourra émettre ses observations et propositions : sur les registres d'enquête disponibles au siège du PETR et dans les mairies des communes de Belpech, Bram, Caraman, Castelnaudary, Lanta, Montréal, Nailloux, Revel, Salles sur l'Hers, Sorèze et Villefranche de Lauragais ; par courrier électronique à l'adresse : [scot.lauragais@orange.fr](mailto:scot.lauragais@orange.fr) (dans ce cas les observations et propositions seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet suivant [www.payslauragais.com](http://www.payslauragais.com)) ; par courrier adressé au président de la commission d'enquête (\*). Enfin, une réunion d'information et d'échange sera organisée le jeudi 28 juin, entre 18 heures et 20 heures, au Théâtre des 3 ponts, Rue du Général Dejean, à Castelnaudary. L'adoption définitive du Schéma



La population peut donner son avis sur l'avenir du Lauragais à l'horizon 2030. / Photo archives DDM, E.G.

de cohérence territoriale du Pays Lauragais devrait intervenir en fin de cette année. On se souvient que le lundi 11 décembre dernier, sous la présidence de Georges Méric, les élus du PETR du Pays Lauragais réunis en comité syndical avaient voté à l'unanimité l'arrêt du projet de révision du Schéma de cohérence territoriale, statuant ainsi sur un développement concerté et un aménagement du territoire à l'horizon 2030. Fruit d'un travail de concertation mené depuis deux ans, le Scot du Pays Lauragais définit les modalités de préservation des espaces na-

turels, agricoles et forestiers, mais aussi l'accueil de nouvelles populations et les moyens à mettre en œuvre dans les documents d'urbanisme pour garantir l'accès aux logements, à l'emploi, aux équipements, aux services ainsi qu'aux transports.

(\*) — Courrier à adresser à : PETR du Pays Lauragais, 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferriand. Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site suivant <http://www.payslauragais.com/scot-lauragais/principal/amenager-le-scothorizon-2030/le-scot-en-revision-enquete-publique>

## DES PERMANENCES POUR LE PUBLIC

Après Nailloux et Villefranche, début juin, la Commission d'enquête tiendra des permanences pour le public : ce mercredi 6 juin, à Revel, de 9 heures à midi et à Sorèze de 14 heures à 17 heures ; samedi 23 juin, à Montferriand au siège du PETR Pays Lauragais, de 9 heures à midi ; le Jeudi 28 juin, à Castelnaudary, de 14 heures à 17 heures ; mardi 3 juillet, à Caraman, de 9 heures à 12 heures et à Lanta, de 14 heures à 17 heures.